



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
26 avril 2017

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Circonscriptions électorales – Laval

CC-170426-CA-0064

ATTENDU QUE le 17 mars 2015, la Commission de la représentation électorale (la « Commission ») a déposé son rapport préliminaire à l'Assemblée nationale concernant la délimitation des circonscriptions électorales;

ATTENDU QUE des dirigeants d'organismes et des députés provinciaux se sont opposés publiquement aux changements proposés aux circonscriptions électorales de Chomedey et de Fabre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier travaille en étroite collaboration avec ses homologues politiques dans ces territoires d'une grande importance pour la communauté minoritaire anglophone et la communauté scolaire anglophone du Québec;

ATTENDU QUE la Commission a permis aux circonscriptions électorales d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, de Bonaventure, de Gaspé, de René-Lévesque et d'Ungava d'augmenter encore plus leur écart du seuil minimal permis en vertu de la Loi (faisant en sorte que l'écart du nombre d'électeurs dans ces circonscriptions est de -26,8 % à -44,0 % sous le nombre moyen d'électeurs proposé pour chaque circonscription), et ce, malgré le fait que nous n'ayons qu'une marge de manœuvre de +25 % ou de -25 % et qu'aucune disposition n'existe dans la Loi électorale pour procéder de cette façon.

ATTENDU QUE l'écart de +25 % ou de -25 % toléré par la Commission crée une inégalité sévère dans le poids d'un vote puisque certaines circonscriptions comptent peut-être 70 % moins d'électeurs que d'autres circonscriptions;

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi électorale stipule que toute restructuration dans la délimitation des circonscriptions électorales doit tenir compte de la communauté naturelle, car celle-ci est un juste reflet des électeurs;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) propose une division de la communauté hellénique de Laval au cœur même de cette communauté;

ATTENDU QU'une autre solution à la refonte de la carte électorale concernant les circonscriptions de Chomedey et de Fabre, y compris l'ajout d'une partie de Chomedey Nord délimitée par l'autoroute 440, le boulevard Le Carrefour, la route 117 et l'autoroute 15 et qui annexe la circonscription de Sainte-Rose, a été proposée à la communauté hellénique de Laval et que celle-ci trouve cette solution acceptable;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'oppose aux changements proposés aux circonscriptions électorales de Chomedey et de Fabre;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au DGEC d'annuler sa décision concernant la nouvelle délimitation des circonscriptions de Chomedey et de Fabre et d'étudier la solution proposée par des dirigeants d'organismes et des députés de Laval;

ET QU'une copie de la présente résolution soit remise au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, aux chefs des autres parties à l'Assemblée nationale, aux députés des circonscriptions visées ainsi qu'au conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval.

Adopté à l'unanimité

Nomination – directeur des Affaires scolaires et de l'Organisation scolaire

CC-170426-HR-0065

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-170125-HR-0050 portant sur l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le nouveau poste de directeur des Affaires scolaires et de l'Organisation scolaire figure à l'organigramme 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et qu'une réunion du comité de sélection a eu lieu le 10 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires engage **Florence Delorme** comme directrice des Affaires scolaires et de l'Organisation scolaire, et que celle-ci entre en poste le 1^{er} juillet 2017, conformément au Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Affectation et mutation des administrateurs d'école – 2017-2018

CC-170426-HR-0066

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité de recommander au conseil des commissaires un plan d'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre avant le 15 mai de chaque année, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et à la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre ont présenté leur plan de carrière pour 2017-2018 au directeur général, comme demandé;

ATTENDU QUE le directeur général a étudié les plans de carrière de l'ensemble des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont présenté leurs critères concernant l'affectation et la mutation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE la commission scolaire a consulté les conseils d'établissement concernant sur les critères de sélection du directeur d'école, conformément à l'article 79 (2) de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur général, le plan d'affectation suivant des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre, en vigueur le 1^{er} juillet 2017, soit approuvé par le conseil des commissaires :

ÉCOLE PRIMAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
Arundel	VACANT	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Lynn Neveu	
Grenville (60-40)	Nancy Bennett	
Hillcrest	Mary Lazaris	Irene Tsimiklis
John F. Kennedy	Christina Cichon	
École primaire Joliette	Dan Tremblay	
Jules Verne	Marie-Hélène Goyetche	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Robertina Janzic	
McCaig	Richard Mason	Melissa Roux
Morin-Heights	Grace Courey	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Tammie Marlin	
Pierre-Elliott-Trudeau	Bessie Tsatoumas	
Pinewood	Christyne Legault	
Rawdon	Johanne Éthier	
Souvenir	Eric Ruggi	Lyanna Bravo
Saint-Jude	Tania Marchitello	
Saint-Paul	Lisa Verrall	
Saint-Vincent	Nadia Anwar	
Sainte-Adèle (60-40)	Carolynn Roberts	
Sainte-Agathe	France Celestino	
Terry Fox	Serge-Édouard Jeanniton	
Twin Oaks	Dena Chronopoulos	Charles Gagnon
ÉCOLE SECONDAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Joliette	VACANT	
Lake of Two Mountains	Alan Simoneau	
Laurentian Regional	Christina Shousha	Ian Cavanagh
Laval Junior Academy	Josée Côté	Tina Miscio
		Helen Kalipolidis
Laval Senior Academy	Nathalie Rollin	Jennifer Vaughan
		Sonia Garofalo
		VACANT
Phoenix Alternative	Darlene Miller	
Rosemère	Karen Lorenz	Gail Latter-Spilane
		VACANT
Sainte-Agathe	France Celestino	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Gina Persechino	
CENTRE	DIRECTION DE CENTRE	
CDC-Pont Viau	Eileen Kelly	
CDC-Vimont	Heather Halman	

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
VOIX CONTRE :	Sergio Di Marco, Emilio Migliozi

Comité de sélection – directeur des Services pédagogiques

CC-170426-HR-0067

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le nouveau poste de directeur des Services pédagogiques figure à l'organigramme administratif 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher le poste de directeur des Services pédagogiques;

QUE le comité de sélection soit établi conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL);

ET QUE le comité de sélection soit formé comme suit pour mener les entrevues :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Peter MacLaurin
Commissaire-parent :	Sergio Di Marco
Commissaire substitut :	Paolo Galati
Commissaire substitut :	Bob Pellerin
Directeur général ou délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Politique sur la suspension des classes et/ou les fermetures d'urgence

CC-170426-HR-0068

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-061213-HR-0072 adoptant la politique n° 2006-HR-07 : Intempéries et fermeture d'urgence des établissements;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier cette politique pour tenir compte de la réalité actuelle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les modifications à la politique n° 2006-HR-07 : Intempéries et fermeture d'urgence des établissements;

ET QUE les modifications proposées à la politique n° 2006-HR-07 soient assujetties à une consultation de 40 jours, commençant le 27 avril 2017 et se terminant le 5 juin 2017, avec le Syndicat des enseignants Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL), l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier, le SEPB, la CSN et les professionnels.

Adopté à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif pour 2017-2018

Conseil des commissaires

CC-170426-CA-0069

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-000126-CA-0130 approuvant le règlement n° BL2000-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'actualiser le règlement en fonction des dates des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications au règlement n° BL2000-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3);

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 28 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

Comité exécutif

CC-170426-CA-0070

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-080625-CA-0232 approuvant le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'actualiser le règlement en fonction des dates des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 28 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

Protecteur de l'élève

CC-170426-CA-0071

ATTENDU QUE le poste de protecteur de l'élève à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est actuellement vacant;

ATTENDU QUE la commission scolaire a demandé au commissaire à l'éthique actuellement en poste d'agir comme protecteur de l'élève par intérim jusqu'à ce qu'un remplaçant soit engagé;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique a accepté d'agir comme protecteur de l'élève par intérim jusqu'à ce qu'un remplaçant soit engagé et d'être rémunéré conformément au Règlement sur la rémunération des arbitres (chapitre C-27, r. 4.3);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **M^e Vincenzo Guida** comme protecteur de l'élève par intérim à compter du 1^{er} avril 2017, jusqu'à ce qu'un remplaçant soit engagé.

Adopté à l'unanimité

Service de garde du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – école primaire Souvenir

CC-170426-TS-0072

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° EC-161214-TS-0028 approuvant la partie concernant le plan triennal de la politique n° 2017-CA-02: Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE le service de garde en milieu scolaire à l'école primaire Souvenir est actuellement un service de garde privé;

ATTENDU QUE ce service de garde privé a avisé l'école primaire Souvenir qu'il cessera de fournir des services de garde à compter du 30 juin 2017;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école primaire Souvenir a adopté la motion demandant à la commission scolaire d'établir un service de garde en milieu scolaire financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif et du conseil d'établissement de l'école primaire Souvenir, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général le mandat de prendre les arrangements nécessaires pour établir un service de garde en milieu scolaire financé par le MEES à l'école primaire Souvenir pour l'année scolaire 2017-2018;

QUE le plan triennal pour l'école primaire Souvenir soit modifié pour inclure l'établissement d'un service de garde financé par le MEES;

ET QUE la politique n° 2017-CA-02: Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit modifiée pour inclure ce changement.

Adopté à l'unanimité

La Ville de Laval et Les Jeux du Québec 2020

CC-170426-CA-0073

ATTENDU QUE la Ville de Laval souhaite accueillir la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020 en collaboration avec la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier, le Collège Montmorency, le Collège Laval, Tourisme Laval, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, le Collège Letendre, le Cosmodôme de Laval, le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de Laval et Sports Laval.

ATTENDU QUE ces jeux représentent une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens de Laval;

ATTENDU QUE l'organisation de ces jeux permettra à la Ville de Laval de se doter des équipements sportifs nécessaires;

ATTENDU QUE cet événement jouera un rôle dans la promotion de la culture lavalloise, de son patrimoine, de ses institutions et de ses artistes;

ATTENDU QUE l'organisation de ces jeux permettra la mise en place d'un plan de développement des athlètes lavallois;

ATTENDU QUE ces jeux permettront de promouvoir l'importance des sports et de l'activité physique auprès de la population;

ATTENDU QUE ces jeux permettront de développer une expertise et de mettre en place un fonds permettant d'organiser d'autres événements;

ATTENDU QUE l'organisation de ces jeux s'inscrit dans les orientations de la politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Ville de Laval et ses partenaires disposent des ressources nécessaires pour accueillir un tel événement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie la candidature de la Ville de Laval pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020 et encourage ses membres à donner de leur temps en soutien au comité de mise en candidature.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement du bail – CDC Saint-Eustache

CC-170426-MR-0074

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160629-MR-0137 approuvant la prolongation du bail avec l'entreprise 8062617 Canada inc. Tritex du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, avec la possibilité de prolonger la durée jusqu'à deux ans (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018), et qu'il a aussi approuvé, pour l'année scolaire 2016-2017, un paiement de location de 298 216,20 \$, avant les taxes (342 874,08 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE la livraison de l'édifice du nouveau centre multiservice est prévue pour le mois d'août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des Ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la prolongation du bail avec l'entreprise 8062617 Canada inc. Tritex, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017;

QUE, pour la période de six mois mentionnée ci-dessus, un paiement total de 186 001 80 \$, avant les taxes (213 855,57 \$, toutes taxes comprises), soit approuvé, selon les détails ci-dessous :

Bail – CDC Saint-Eustache 1 ^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017	Avant les taxes	Toutes taxes comprises
Frais de base de la location	144 001,80 \$	165 566,07 \$
Frais additionnels (coûts d'exploitation partagés et taxes foncières)	42 000,00 \$	48 289,57 \$
Paiement total	186 001,80 \$	213 855,57 \$

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement du bail – CDC Vimont

CC-170426-MR-0075

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-110518-MR-0088 approuvant la prolongation du bail pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017, avec Les Constructions Grano inc. et Construction Agosto inc., comprenant une clause de renouvellement, concernant la location de l'espace situé au 2100, boulevard des Laurentides, à Laval, pour la poursuite des activités du CDC Laurier-Vimont;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles et le Service de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle ont convenu qu'il serait dans l'intérêt fondamental de la commission scolaire de renouveler le bail pour une période de cinq ans, à compter de l'année scolaire 2017-2018, et d'y inclure une clause de résiliation sans frais après la troisième année;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et des directrices du Service de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le renouvellement du bail actuel et la signature d'un bail de cinq ans, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, comprenant une clause de résiliation sans frais après la troisième année, avec Les Constructions Grano inc. et Construction Agosto inc., concernant la location de l'espace situé au 2100, boulevard des Laurentides, à Laval, pour la poursuite des activités du CDC Laurier-Vimont;

QUE, pour l'année scolaire 2017-2018, un paiement total de 245 561,01 \$, avant les taxes (282 333,77 \$, toutes taxes comprises), soit approuvé, selon les détails ci-dessous :

Bail – CDC Vimont 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022	Avant les taxes	Toutes taxes comprises
Frais de base de la location	168 503,70 \$	193 737,13 \$
Frais additionnels (coûts d'exploitation partagés et taxes foncières)	77 057,31 \$	88 596,65 \$
Paiement total	245 561,01 \$	282 333,78 \$

QUE, pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, les frais annuels de base de la location soient augmentés conformément à l'indice des prix à la consommation (IPC);

QUE, pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, il soit possible d'augmenter les frais additionnels (coûts d'exploitation partagés et taxes foncières) selon les taux d'imposition et les coûts réels d'exploitation;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozzi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
VOIX CONTRE :	Paolo Galati

Engagement d'un entrepreneur – remplacement des portes et fenêtres, travaux de fondation et réfection de l'enveloppe extérieure – école primaire Sainte-Adèle

CC-170426-MR-0076

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-161214-MR-0046 approuvant l'engagement d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour les projets d'investissement 2016-2017 et que, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant le remplacement des portes et fenêtres, les travaux de fondation et la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école primaire Sainte-Adèle a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 avril 2017;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement des portes et fenêtres, les travaux de fondation et la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école primaire Sainte-Adèle à **D.M. Quinty Construction (9170-6069 Québec inc.)**, au coût total de 708 799,00 \$, avant les taxes (814 941,65 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – construction d'un ascenseur et réaménagement des toilettes et des salles de classe à des fins d'accessibilité – école primaire Souvenir

CC-170426-MR-0077

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^{os} 161123-MR-0040 et CC-161214-MR-0046 approuvant l'engagement d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour les projets d'investissement 2016-2017 et que, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la construction d'un ascenseur et le réaménagement des toilettes et des salles de classe à des fins d'accessibilité à l'école primaire Souvenir a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 24 avril 2017;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la construction d'un ascenseur et le réaménagement des toilettes et des salles de classe à l'école primaire Souvenir à **Sélection 2000 Entrepreneur général (9127-6873 Québec inc.)**, au coût total de 904 412,70 \$, avant les taxes (1 039 848,51 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – réaménagement intérieur – école primaire Our Lady of Peace

CC-170426-MR-0078

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^o 161123-MR-0040 approuvant l'engagement d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour les projets d'investissement 2016-2017 et que, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la rénovation intérieure complète de l'école primaire Our Lady of Peace a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 24 avril 2017;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le réaménagement intérieur complet de l'école primaire Our Lady of Peace à **Corporation de construction Germano**, au coût total de 1 668 099,00 \$, avant les taxes (1 917 896,83 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat – Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Commission scolaire des Affluents et Commission scolaire des Samares

CC-170426-AE-0079

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) encourage l'établissement de partenariats régionaux visant à faciliter l'organisation de services de formation professionnelle;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones et francophones sont disposées à travailler ensemble pour améliorer l'offre de formation professionnelle et maximiser les investissements;

ATTENDU QUE le but n° 5 de la convention de partenariat entre le MEES et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est une « augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle »;

ATTENDU QUE le dossier de la formation professionnelle est prioritaire pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin d'offrir aux élèves de notre territoire une meilleure accessibilité aux programmes;

ATTENDU QU'un centre commun de formation professionnelle dans la région de Lanaudière offrant, entre autres, les programmes DVS 5646 – *Stationary Engine Mechanics* et DEP 5146 – Mécanique de machines fixes ont fait l'objet de discussions entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, la Commission scolaire des Affluents et la Commission scolaire des Samares;

ATTENDU QUE le MEES, dans une lettre datée du 7 septembre 2016, a accordé une demande d'autorisation permanente à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le programme DVS 5646 – *Stationary Engine Mechanics* et une demande d'autorisation permanente à la Commission scolaire des Affluents et à la Commission scolaire des Samares, respectivement, pour le programme DEP 5146 – Mécanique de machines fixes;

ATTENDU QUE le MEES a aussi autorisé, dans ladite lettre, un financement pour ces programmes conditionnel à la signature d'une convention de partenariat entre les trois commissions scolaires comprenant une description détaillée de la façon dont les salles, l'équipement, les revenus et les coûts seraient partagés;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents, la Commission scolaire des Samares et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont négocié une convention de partenariat à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une convention de partenariat avec la Commission scolaire des Affluents et la Commission scolaire des Samares concernant un centre de formation professionnelle dans la région de Lanaudière;

ET QUE les programmes DVS 5646 – *Stationary Engine Mechanics* et DEP 5146 – Mécanique de machines fixes soient offerts à ce centre;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité